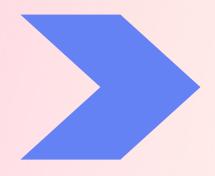
DETERMINER LE TARIF HORAIRE MAXIMUM A NE PAS DEPASSER



Comment déterminer un tarif horaire compatible avec le bénéfice du Complément de Libre Choix du Mode de Garde (CMG)

Nafond journalier de référence		Métropole / Dom	Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle
Au 01/08/20	nd journalier de référence Brut	55,35 €	55,35 €
	Net	43,23 €	42,51 €



DÉTERMINER LE SALAIRE MENSUEL DE BASE EN PRENANT LE MONTANT DU PLAFOND JOURNALIER EN VIGUEUR À LA DATE DE SIGNATURE DU CONTRAT

Nb jours par semaine

X

Montant plafond CAF

X

Nb semaines programmées

12 mois



DÉTERMINER LE NOMBRE D'HEURES MOYEN DE TRAVAIL PAR MOIS

Nb heures par semaine

X

Nb semaines programmées

12 mois

La rémunération brute ne doit pas dépasser un plafond journalier de référence (5 fois la valeur du SMIC horaire brut) par enfant accueilli Le tarif horaire à appliquer dans le calcul de la mensualisation ne doit pas excéder :



Propriété HappyAssMat - Reproduction interdite

HAPPYASSMAT.COM

